



# 3 minutes pour les jeunes.

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,  
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,

La lecture de cette prise de position ne vous prendra pas plus de trois minutes. Elle vous apporte un éclairage bref mais précis sur un thème touchant l'enfance et la jeunesse.

Nous vous souhaitons une fructueuse session de printemps 2022, *Sami Kanaan, président de la CFEJ*

## **Droit de vote à 16 ans : renforcer et accompagner la participation**

La CFEJ s'engage pour la participation des enfants et des jeunes et plaide pour un programme global de renforcement de leurs compétences politiques. Le droit de vote à 16 ans est une mesure qui vient consolider ce programme. La CFEJ est en faveur de son introduction et recommande donc de ne pas classer l'initiative parlementaire 19.415 Arslan « Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active ».

L'abaissement du droit de vote à 16 ans est un thème politique récurrent. En effet, il soulève une question fondamentale du système démocratique : « Qui peut élire et voter ? ». Les débats menés par le passé sur le droit de vote des femmes montrent bien à quel point la question soulève les passions.

Comme elle l'explique dans sa prise de position sur la majorité civique<sup>1</sup>, la CFEJ soutient l'abaissement du

droit de vote à 16 ans en complément d'autres mesures améliorant la capacité des jeunes à participer à la vie politique institutionnelle. Ces mesures comprennent notamment le renforcement des connaissances théoriques, les expériences participatives réalisées en milieu scolaire et l'encouragement de la participation des jeunes dans le cadre extrascolaire.



### **La mobilisation des jeunes sur la question climatique témoigne de leur grand engagement.**

L'art. 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant garantit le droit de l'enfant à une participation sur toute question l'intéressant. Cela inclut aussi les processus législatifs qui concernent collectivement des groupes d'enfants et d'adolescents et, par conséquent, les décisions politiques à tous les échelons institutionnels. La CFEJ s'engage pour la participation des jeunes à la vie politique, participation qui peut revêtir des formes multiples. Elle veut aussi renforcer leurs compétences en la matière, notamment en leur accordant le droit de se prononcer lors de votations ou d'élections.

<sup>1</sup> CFEJ : *Droit de vote à 16 ans : renforcer et accompagner la participation*. Berne (2020) : <https://bit.ly/3IQjh18>



---

Afin que les jeunes puissent faire valoir leurs intérêts dans une société où quatre, voire cinq générations se côtoient, ils doivent être en mesure de peser sur les décisions politiques. Pour cela, un ensemble de mesures sont nécessaires dans le domaine scolaire comme extrascolaire<sup>2</sup>. Elles doivent renforcer les compétences et l'intérêt des jeunes à cette participation et viser à former des citoyens qui soient conscients de leurs droits et de leurs responsabilités et prêts à participer pleinement à la vie politique.

L'abaissement du droit de vote à 16 ans renforce l'image de jeunes capables de prendre leurs responsabilités. En effet, la société leur confie déjà des décisions importantes avant leur 16<sup>e</sup> anniversaire, telles que le choix d'une profession. Dès l'âge de 16 ans, elle leur donne des droits (par ex. majorité sexuelle, liberté de religion), mais également des devoirs (par ex. responsabilité pénale accrue, cotisation aux assurances sociales dès 17 ans en cas d'activité lucrative). L'exercice du droit de vote vient compléter ces droits et devoirs et donne aux jeunes la possibilité de participer aux décisions et de s'impliquer ainsi dans la société.



### La CFEJ soutient le droit de vote dès 16 ans à tous les échelons institutionnels.

Dans un contexte de vieillissement de la population habilitée à voter, le droit de vote à 16 ans permettrait aussi de donner plus de poids démocratique à la jeune génération.

L'abaissement du droit de vote à 16 ans est soutenu avec vigueur par la CFEJ. Afin d'éviter un conflit juridique entre la majorité civile et les responsabilités politiques, le droit d'éligibilité peut rester en retrait. En termes de complexité, la CFEJ ne voit pas de différence entre les trois niveaux institutionnels et elle est convaincue que les jeunes de 16 à 18 ans comprennent aussi bien que leurs aînés l'importance des

objets soumis au vote. C'est pourquoi elle soutient un droit de vote à 16 ans généralisé au niveau fédéral, cantonal et communal. Près de la moitié des jeunes s'intéressent à la politique<sup>3,4</sup>. Souvent, la participation au sein de cette tranche d'âge est focalisée sur des thèmes spécifiques<sup>5</sup> et marquée par des sujets ou moments de mobilisation, par exemple la pandémie de COVID-19 ou la grève pour le climat<sup>6</sup>. Dans ce contexte en particulier, le fait d'accorder aux jeunes de 16 et 17 ans le droit de participer aux votations et aux élections et d'exprimer leur opinion représente un signal fort envers les jeunes.

Le Conseil national a donné suite à l'initiative parlementaire 19.415, avec l'adhésion de la Commission des institutions politiques du Conseil des États. Pour les raisons évoquées, la CFEJ recommande de s'en tenir à cette décision initiale, c'est-à-dire de ne pas classer l'initiative parlementaire 19.415, mais d'élaborer un acte législatif en la matière.



---

#### Pour toute information

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

---

Tél. +41 58 462 92 26

---

ekkj-cfej@bsv.admin.ch

www.cfej.ch

---

<sup>2</sup> La forme que pourrait prendre un tel programme est décrite dans la position de la CFEJ sur le droit de vote à 16 ans (p. 6).

<sup>3</sup> CFEJ : *Ma Suisse et moi : regards des jeunes sur les enjeux politiques et sociaux*. Berne (2015) : <https://bit.ly/3pJlFy6>

<sup>4</sup> Golder, Lukas ; Jans, Cloé ; Keller, Tobias ; Salathe, Laura ; Bohn, Daniel ; Rötheli, Valentina : *easyvote Politikmonitor 2020: Krisen und globale Bewegungen aktivieren die Jugend* (en allemand). Berne : gfs.bern (2021) : <https://bit.ly/3CfFt2o>

<sup>5</sup> Rothenbühler, Martina ; Ehrler, Franziska ; Kissau, Kathrin : *CH@YOUPART. Politische Partizipation junger Erwachsener in der Schweiz* (allemand, résumé en français). Berne : SEFRI (2012). <https://bit.ly/3s5mEv6>

<sup>6</sup> Golder et al. (2021).